



## CHARTRE POUR MONITEURS JSP

Dans le but de donner une assise à la fonction de moniteur JSP et à sa formation, le Groupement Vaudois des Jeunes Sapeurs-Pompiers et ses partenaires vous invitent à suivre les divers points de la chartre pour moniteurs JSP.

- + Lorsque je suis en uniforme, je représente un symbole pour la population et les JSP et je me tiens correctement en public (que ce soit dans mon habillement ou ma façon d'être).
- + Je respecte et je suis respecté.
- + Je suis constructif dans mes attitudes, mes paroles, mes actions, afin de garantir un climat de travail agréable et une bonne harmonie au sein du groupe.
- + En présence des jeunes, je renonce fermement à toute consommation d'alcool ou autres produits de consommation illicites. S'il est impossible de me passer de fumée, je ne le ferai que dans les zones autorisées.
- + Je m'engage à consacrer le temps nécessaire à la préparation des cours pour lesquels j'ai été mandaté, selon les règlements de la FSSP, et à la formation continue.
- + Je mets tout en œuvre pour garantir la sécurité et respecter les prescriptions de sécurité.
- + Je connais mes limites et les signale au responsable pour aider à trouver une solution, j'accepte la discussion.

Nom : ..... Prénom : .....

Signature du moniteur : .....

Date : .....

